



# LA PAGE DU BLÉ

## Rendement du Blé

à la Ferme Expérimentale d'Avrillé  
en 1937

Depuis trente-six ans, nous suivons dans l'un des champs d'expérimentation de la ferme d'Avrillé, les variétés de blé susceptibles de bien réussir dans la région de l'Ouest, en vue d'indiquer à la culture celles qu'elle doit adopter ou laisser de côté. Cela nous permet également de pouvoir comparer la production de chaque année, et d'en déduire la part qui revient aux conditions atmosphériques.

Les variétés expérimentées cette année figuraient déjà dans nos essais de l'an dernier, et comme elles se sont trouvées dans des conditions identiques de sol et de fumure, les rendements obtenus sont rigoureusement comparables.

Nous rappellerons brièvement que le terrain est argilo-siliceux, à sol et sous-sol homogènes, soumis depuis de longues années au même assolement.

En 1937, comme en 1936, la culture précédente était du maïs-fourrage ayant reçu à l'hectare 35.000 kilogrammes de bon fumier de ferme et 200 kilogrammes d'azote.

Chaque année, le blé reçu, avant les semailles, 500 kilogrammes de superphosphate à 16 % d'acide phosphorique et 300 kilogrammes de potasse à l'hectare, plus 100 kilogrammes de nitrate de soude vers la fin de l'hiver, soit au total : 80 kilogrammes d'acide phosphorique, 72 kilogrammes de potasse et 52 kilogrammes d'azote.

Cette formule d'engrais convient bien au blé, sans fumier, dans les régions où les hivers ne sont pas rigoureux, parce qu'il a toujours à sa disposition les principaux éléments minéraux dont il a besoin pour évoluer normalement.

Par suite de l'excès d'humidité du sol et de la fréquence des pluies, le nitrate n'a pu être épandu que le 5 avril, soit un mois plus tard qu'en temps normal.

Les semailles ont été faites le 4 novembre, en lignes espacées de 0 m. 16, en terre parfaitement préparée.

La levée fut rapide et très bonne.

L'hiver fut très doux et non moins pluvieux que celui de 1936, de triste mémoire.

Le début du printemps fut caractérisé par des pluies souvent renouvelées et plus prolongées que l'an dernier, ne permettant pas d'ameublir, par des hersages, la surface du sol et la destruction des mauvaises herbes. Celles-ci, d'ailleurs, par leurs nombreuses tiges, ont donné les efforts que nous faisons pour les faire disparaître des cultures précédant le blé, furent arrachées à la main.

La maturité en avance de huit jours sur l'an dernier, n'a rien laissé à désirer.

Les variétés mises en comparaison se classent comme suit d'après leur produit en grain à l'hectare.

| Nom des variétés                        | Grain<br>Quintaux | Paille<br>Quintaux |
|-----------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Hybride 80 ou Hybride du Jonequois..... | 26.60             | 47.10              |
| Vilmorin 23 .....                       | 25.30             | 46.60              |
| Bon Moulin .....                        | 23.40             | 44.70              |
| Vilmorin 27 .....                       | 23.40             | 46.50              |
| Vilmorin 29 .....                       | 23.20             | 45.80              |
| Hybride 40 de C. Benoist.....           | 22.90             | 46.90              |
| Chantecclair .....                      | 22.70             | 47.45              |
| Impérator .....                         | 22.25             | 46.75              |
| H. Tourneur .....                       | 22.00             | 47.10              |
| Bon Fermier .....                       | 21.80             | 47.05              |
| Cinquanteun .....                       | 20.75             | 44.40              |
| Rationnel .....                         | 19.70             | 46.30              |
| Champ Joli .....                        | 19.40             | 45.00              |
| Japhet .....                            | 19.40             | 47.30              |
| Flèche d'Or .....                       | 19.20             | 46.80              |
| Ile de France.....                      | 18.30             | 48.05              |

Rendement moyen, 2.187 kilos, contre 2.680 kilos à l'hectare en 1936 pour les mêmes variétés, soit une diminution de 18 % ; la paille est également en diminution de 9 % sur le rendement de l'an dernier.

Telle est la part qu'il faut attribuer à la persistance des pluies de l'hiver et du printemps. En tassant le sol outre-mesure, ces pluies en ont fait disparaître l'air et l'ont fait passer à l'état de milieu inerte impropre à toute activité microbienne.

En grande culture, nos rendements en grain sont du même ordre que dans notre champ d'expériences, avec les variétés sélectionnées dont nous livrons la semence à la culture. Nous tenons à faire remarquer qu'il s'agit, sauf quelques rares exceptions, très supérieures à celles des cultivateurs environnants. Des centaines d'hectares ont été coupés en vert, pour ne pas récolter plus de semences de mauvaises herbes que de bon grain.

D'une manière générale, le rendement du blé en grain est inférieur, dans la région de l'Ouest, à plus de 20 % sur celui de l'an dernier, lequel était lui-même très au-dessous de la normale. Dans cette région, de petites et moyennes exploitations, quand les cultivateurs auront prélevé la quantité de blé nécessaire pour les semailles, leur consommation et leur fermage, ils n'en auront pas ou presque pas à vendre.

Si nous ajoutons que cette même région est fortement éprouvée par la persistance d'une sécheresse qui se fait sentir depuis plus de deux mois, on en déduira que la culture se trouvera en fin de campagne, dans de plus mauvaises conditions que l'an dernier pour équilibrer son budget.

P. LAVALLEE,

Ingénieur agronome,  
Directeur de la Ferme Expérimentale d'Avrillé (M.-et-L.).

## Blés de semence

Le *tot* des blés que nous avions fait semer, l'an dernier par nos adhérents, en Loire-Inférieure, et que nous annonçons dans notre Bulletin du 21 août, au prix de 70 francs, au-dessus du cours légal, est *complètement épuisé*. De même pour l'avoine. L'an prochain, nous ferons mieux et disposerons de quantités plus importantes.

Nous sommes cependant à même, comme les années précédentes, de satisfaire toutes les demandes de nos adhérents en blés de sélection, ou de première reproduction, provenance directe des meilleurs centres de sélection de Maine-et-Loire, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Beauce, Oise ou Nord.

Il nous est impossible de mentionner les prix de toutes les variétés, des divers centres producteurs.

Que nos adhérents s'adressent à nous en confiance. Qu'ils nous demandent les prix de telle ou telle variété, qu'ils nous passent, sans retard, leurs ordres, pour être servis à temps.

Nos Agents et Syndicats locaux ont intérêt à grouper, autant que possible, leurs demandes, pour réduire les frais de transports, tous jours onéreux.

Gros blé, belles prairies, bon vin  
Avec les Engrais Saint-Gobain.

## Bilan d'une Récolte de Blé

Le blé est récolté, le blé est battu, engrangé, prêt à être livré. Le cultivateur est mécontent qui, ayant beaucoup travaillé, par suite des mauvaises herbes, de la pluie hivernale, de la sécheresse estivale, a peu de blé à vendre.

Contre la température : Rien à faire.

Contre les mauvaises herbes : Beaucoup.

Nous entendons constamment dire : Il n'a pas été possible de traiter, les mauvaises herbes empêchant de pénétrer dans les champs.

Rappelez-vous donc qu'il vaut mieux prévenir que guérir, et, tout de suite, pensez à empêcher le développement des mauvaises herbes, pour ne pas avoir à les détruire. Déchaumez. Une bonne herse, même sur une terre dure, grattera la surface, l'aérifiera, fera partir la végétation des mauvaises herbes que vous détruirez ensuite par les labours.

R. de DREUZY.

Traitement à sec  
des semences de céréales  
avec  
**RECOBEL**  
augmentera votre récolte

Ets S. H. MORDEN & Co, 14, rue de la Pépinière - PARIS  
Agents Régionaux :  
M. L. HUISSIER & Co, 6, rue du Lieutenant - LAVAL (Mayenne)

## Le Gouvernement fixe le prix de 180 francs

A l'Office du Blé, le prix de base légal : 200 francs  
avait été réclamé par 23 voix agricoles

A l'Office du Blé, le 26 août 1937, il a été impossible de réunir la majorité des 3/4 pour le prix de base légal de 200 francs.

Le Gouvernement, maître, dans ces conditions, de fixer le prix du blé, vient de taxer à 180 francs. C'est pour la culture un échec matériel grave.

UN ECHEC GRAVE, car ce prix est illégal et insuffisant.

La récolte très défective — 60 à 65 millions de quintaux probables — représente seulement, au prix de 180 francs, une valeur de 11 milliards 7 en francs dévalués (soit 7 milliards 8 en francs Poincaré et 1 milliard 560 en francs or). C'est une perte — par rapport à la récolte normale moyenne — de 540 millions de francs or ou 4 milliards de francs dévalués.

Le calcul légal rendait justice aux producteurs, il leur assurait leur équitable rémunération.

Le chiffre légal — prix de base 200 francs — avait majoration pour déficit de récolte — avait été justifié par les producteurs sur des calculs qui n'ont pu être contredits.

Aucun argument n'a pu, à l'Office, contester l'absolue régularité de la juste revendication présentée, conformément à la loi, par les producteurs.

En outre, compte tenu de la majoration de rendement, la moyenne des demandes des Comités départementaux dépassait nettement 200 francs.

Une fois de plus, la preuve est faite que les intérêts agricoles ne peuvent pas obtenir à l'Office la majorité des 3/4.

La loi, dans ce cas, veut que le Gouvernement fixe le prix « en tenant compte » des éléments prévus par l'article 9.

Une fois de plus, la loi a donc été violée, violée par le Gouvernement lui-même cette fois, contre les intérêts agricoles.

L'opinion agricole jugera.

Malgré tout, la défense agricole a remporté à l'Office du Blé un succès moral.

Il y a trois mois, le Ministre de l'Agriculture, à l'occasion d'un Conseil de Cabinet, langait, comme un ballon d'essai, le prix de 153 francs.

Jusqu'aux premiers jours d'août, M. Monnet est resté partisan d'un prix ne dépassant pas 165 francs.

Contre cette opposition butée, un énorme effort a été accompli.

De toutes les régions, les réponses des Comités départementaux ont montré que la culture avait la ferme volonté de défendre ses droits et de faire respecter la loi.

Les Comités départementaux ne se sont pas prononcés à la légère. Ils ont émis leurs propositions sur des données chiffrées précises et minutieusement étudiées. Le sérieux et l'impartialité de leurs travaux en font une documentation d'une exceptionnelle autorité.

Presque partout, les études de l'A. G. P. B. ont servi de base.

Le prix souvent, tenant compte des conditions particulières à leur région, les Comités départementaux ont été amenés à relever légèrement certains chiffres des études de l'A. G. P. B., dont la modération a été confirmée, ainsi, de façon éclatante.

Les réponses des Comités départementaux, la motion d'unanimité du Comité Directeur de l'Association Générale des Producteurs de Blé le 19 août, la lettre de M. Poincaré, au Président du Conseil, autant de manifestations qui ne permettaient plus d'obéir au Ministre de l'Agriculture en fixant un prix par trop ridiculement faible.

Contre la volonté de M. Monnet, l'effort professionnel a arraché le prix de 180 francs.

La culture reste victime d'une taxation illégale.

Mais, tout de même, sa résistance a écarté le sacrifice plus injuste encore qu'on voulait lui imposer.

Morale, la défense professionnelle n'a pas cédé. La portée de sa résistance dépasse de beaucoup les limites du sort de la récolte présente.

Le Ministre de l'Agriculture voulait que l'Office fixe lui-même le prix en faisant l'accord sur un chiffre transactionnel illégal.

Ainsi l'Office aurait supporté la responsabilité.

Ainsi l'Office aurait admis que la méthode légale de calcul pouvait être impunément violée.

C'est été pour l'avenir, ouvrir la porte aux pires concessions et plier définitivement les intérêts agricoles devant ceux des consommateurs.

La résistance des producteurs appuyés par toute l'opinion agricole, a déjoué ce calcul.

23 voix agricoles affirmèrent que le prix de base de 200 francs était nécessaire et légal.

Dès l'instant, la défense agricole, solide sur le respect de la légalité

et de la justice, prenait conscience de sa force.

Les tentatives de manœuvre pour faire céder la délégation agricole étaient vouées à l'échec.

Les intérêts agricoles (23 voix pour le prix légal et 18 voix contre) sont vaincus par la composition de l'Office et par la règle inique de la majorité des 3/4.

Les demandes des Comités départementaux sont bafouées.

4 milliards de francs sont volés aux producteurs à l'avantage des consommateurs.

Matériellement, les intérêts agricoles ont été sacrifiés.

Morale, la culture reste victorieuse quand même.

Elle n'a pas cédé sur le principe du respect de la Loi.

Elle n'a pas accepté de concession contraire à l'équité.

Elle ne porte pas la responsabilité de la violation de la Loi.

C'est une première preuve de force. C'est une première manifestation de révolte contre l'arbitraire et l'illégal.

L'expérience du passé prouve que la culture recueillera, tôt ou tard, le bénéfice de sa résistance.

Les preuves de l'illégalité

Le Décret portant fixation du prix à 180 francs est un monument d'hyppocrisie.

De semblables procédés suffisent à juger le Ministre de l'Agriculture.

Voici les faits.

1°) Le calcul du prix officiel (décret du 25 août 1937) est celui que le Ministre de l'Agriculture avait fait établir, par ordre, au Service Technique de l'Office, sans que le Conseil Central en ait été avisé.

C'est la dictature ministérielle, enlevant à l'Office jusqu'à son apparence d'organisme professionnel.

2°) Aucun des chiffres fantaisistes servant de base au calcul officiel n'a fait l'objet d'une justification quelconque devant le Conseil Central.

3°) Le calcul officiel est basé sur 4 indices au lieu de 3 indices. Le Conseil Central s'était prononcé par deux fois, en août 1936 et en janvier 1937 pour la méthode des trois indices. Il ne s'est pas déjugué.

Aucun vote à la réunion du 20 août n'a permis au Ministre de modifier les bases de calcul que le Conseil Central avait précédemment jugées conformes à la Loi.

4°) Le calcul officiel de l'indice des charges est effectué par une méthode dont la majorité des membres agricoles de l'Office a démontré qu'elle est fautive, insoutenable au point de vue mathématique et en contradiction complète avec les réalités agricoles.

Nous donnons plus loin le jugement du Président de l'Union des Offices de Comptabilité agricoles sur cette méthode de calcul.

5°) Le calcul officiel donne un prix de base de 173 fr. 25. La majorité agricole avait établi, sans contestation, que le prix de base légal était de 200 francs.

Le prix de base de 175 francs, mis aux voix, avait été repoussé par 29 voix agricoles ; un seul membre agricole (Flavien) ayant joint sa voix aux consommateurs et aux fonctionnaires pour l'accepter.

La quasi unanimité des producteurs avait donc pris position contre le chiffre des consommateurs.

6°) Le Décret apporte à son prix de base de 173 fr. 25 une légère majoration de 6 fr. 75 pour tenir compte de l'importance de la récolte.

Cette majoration n'est pas calculée d'après le déficit de la récolte par rapport à la récolte moyenne normale de 80 millions de quintaux (moyenne 1923/1936).

Le ministre explique cette faible majoration en invoquant que la récolte 1937 n'est que « légèrement défective ». Cette affirmation est contredite par les faits et les évaluations des comités départementaux qui font apparaître une récolte très médiocre et très défective.

Sur toute la ligne, il est impossible, dans un document officiel, de bafouer avec autant de cynisme et de mauvaise foi les intérêts agricoles et leurs représentants à l'Office du Blé.

Le vote sur le prix de 200 francs

Nous donnons ici le résultat du vote sur le prix de 200 francs. Ce chiffre de 200 francs, prix de base ayant majoration pour déficit de récolte, était la conclusion du rapport présenté au nom des Producteurs, par M. Thureau-Dangin.

Parmi les divers chiffres soumis successivement au vote de l'Office, ce prix de 200 francs était le seul

établi sur la justification du calcul légal.

Soul, ce premier vote, conforme à la procédure légale, caractérisait vraiment l'orientation du Conseil Central de l'Office du Blé :

PRODUCTEURS :

Bernard, Benoist, Boulange, Caffin, Corbédaine, Coursimault, Du Fou, Gibert, Girard, Gindre, Guilhem, De Launay, Le Leanne, Legras, Martin, Morin, Patizel, Parrel, Pouzin, Faure, Thureau-Dangin, Vagnon, Vieux-Cambuzat.

CONSOMMATEURS : (1 absent)

MEUNIER : Cozette, Poisson, Prache, Tailledet, Racamon, Rijs, Zirnheld.

BOULANGERS : Convert, Mayer, Prodhomme.

SEMOULIERS, FABRICANTS DE PÂTES : Guille, Perrier.

NEGOCIANTS : Lombrez, Strauss.

ADMINISTRATIFS : Agriculture, Finances, Intérieur, Econom. Nation.

CONTRE :

ABSTENUS :

PRODUCTEURS :

CONSOMMATEURS :

MEUNIER :

BOULANGERS :

SEMOULIERS, FABRICANTS DE PÂTES :

NEGOCIANTS :

ADMINISTRATIFS :

CONTRE :

ABSTENUS :

PRODUCTEURS :

CONSOMMATEURS :

MEUNIER :

BOULANGERS :

SEMOULIERS, FABRICANTS DE PÂTES :

NEGOCIANTS :

ADMINISTRATIFS :

CONTRE :

ABSTENUS :

PRODUCTEURS :

CONSOMMATEURS :

MEUNIER :

BOULANGERS :

SEMOULIERS, FABRICANTS DE PÂTES :

NEGOCIANTS :

ADMINISTRATIFS :

affirme qu'il est impossible de réagir contre la désertion des campagnes et l'affaiblissement de nos forces paysannes, si l'on n'a pas le courage de dire nettement les prix de vente qui sont nécessaires à la

culture dans la situation économique et sociale actuelle.

« A cet égard, le prix du blé — prix taxé légalement — apparaît comme la pierre de touche du redressement de la politique agricole et de la revalorisation nécessaire de tous les produits du sol ».

« L'Association Générale des Producteurs de Blé se fait un devoir de chiffrer et de défendre le droit des producteurs, parce que ce droit est juste et conforme à la légalité. »

« Elle espère qu'au sein de l'Office du Blé, l'unanimité sera réalisée pour faire triompher cette thèse de justice. »

Conclusion de toutes les études de l'A.G.P.B., de ses efforts et de l'énergie de son action, cette motion du Comité Directeur manifestait clairement la volonté des producteurs : Exiger l'application de la loi ; résister fermement sur le prix légal et juste ; laisser le Conseil des Ministres prendre la responsabilité de fixer le prix plutôt que d'accepter que la loi soit violée par l'Office en se ralliant à un chiffre illégal.

LE PRIX DESTRAIS EN LOIRE-INFÉRIEURE

La Commission chargée, par notre Syndicat, de la visite des blés, en vue de l'attribution du Prix Destrais 1937 en Loire-Inférieure, a retenu les noms des trois lauréats ci-dessous :

1° Prix : MM. PORTOLLEAU et MENAGER, la Valinière, Saint-Mars-du-Désert.

2° Prix : M. OLLIVIER Pierre, les Bouillons, Saint-Père-en-Retz.

3° Prix : M. ROUSSE François, Le Chêne, La Chevrolière.

Nous sommes heureux de féliciter vivement les lauréats de ce beau succès.

Les prix leur seront accordés, en 1938, par la Société des Agriculteurs de France, à Paris, lors de sa Session générale.

Variétés de Semences cultivées en France

Le « Journal officiel » des 3 et 4 mai a publié (mise à jour du 27 janvier 1937) :

a) Le catalogue des variétés de blé cultivées en France ;

b) Le catalogue des variétés d'avoine cultivées en France ;

c) Le catalogue des variétés de pommes de terre cultivées en France ;

d) Le catalogue des variétés de maïs ;

e) Le catalogue des variétés de betteraves fourragères.

## Ce que tout Producteur de Blé doit savoir

Des instructions de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 6, 22 et 23 juillet 1937, du décret-loi du 16 juillet et du décret du 23 juillet, nous extrayons les règles principales suivantes qui doivent être connues de tous les producteurs de blé.

Les déclarations à effectuer

1° Déclaration des stocks de blé des récoltes 1936 et antérieures

Dans les 4 jours qui suivront la date de fixation du prix du blé de la récolte 1937, tous les détenteurs de blé et, en particulier, les producteurs qui posséderont ou détientront une quantité de blé des récoltes antérieures excédant 10 quintaux, devront en effectuer la déclaration à la mairie de la commune dans laquelle se trouve située leur exploitation.

Cette déclaration précèdera :

a) Le nom et l'adresse de la coopérative ou du négociant inscrit auquel l'intéressé livrera son blé.

b) Le ou les lieux où sont détenus les blés déclarés que ces blés appartiennent en propre au producteur, qu'ils soient en dépôt ou même qu'étant vendus ils restent à livrer.

2° Déclaration des quantités de blé reçues en fermage

Tout bailleur, dans le cas de bail à ferme stipulé payable en blé, est tenu de souscrire à la mairie de son domicile, et dans les dix premiers jours du mois d'août, une déclaration spéciale indiquant les quantités de blé effectivement reçues de chacun de ses fermiers au cours de la campagne écoulée s'étendant du 1er août au 31 juillet.

Les intéressés doivent se faire connaître sans retard aux mairies de leur domicile, pour que celles-ci puissent établir le décompte des imprimés qui leur seront nécessaires.

3° Déclaration de la récolte 1937

Tous les producteurs de blé devront effectuer cette déclaration avant le 30 septembre prochain.

L'attention des agriculteurs est, à nouveau, appelée sur l'importance qui s'attache à ce que ces déclarations soient empreintes de la plus grande exactitude.

D'ailleurs, aucune vente ne pourra être effectuée sans présentation du récépissé de déclaration de récolte.

Les déclarants de stocks de plus de 10 quintaux seront tenus, d'autre part, au paiement d'une redevance égale à la différence entre le prix du blé en juillet 1937, toutes majorations comprises, et le prix fixé pour la nouvelle récolte.

Quantités de blés susceptibles d'être livrés

Les producteurs de moins de 100 qx pourront écouler la totalité de leur récolte.

Les producteurs de plus de 100 qx pourront livrer 100 qx, plus le 1/10 de la partie de leur récolte excédant 100 qx en attendant la fixation de l'échelonnement définitif des ventes.

A qui livrer ?

Chaque producteur sera tenu de s'adresser, par exploitation, à une seule coopérative ou à un seul négociant, lequel ou laquelle sera tenu d'acheter la récolte entière de l'intéressé.

La qualité du blé

Jusqu'à ce que le prix du blé ait été fixé nul ne pourra vendre du blé de la récolte 1937 pesant moins de 70 kg. et contenant plus de 5 % d'impuretés ou plus de 350 gr. d'ail par quintal.

L'acompte à recevoir à la livraison

Les coopératives sont tenues de régler le prix des blés à leur livraison jusqu'à concurrence de 50 quintaux au minimum. Pour le surplus, un acompte des 3/4 de leur valeur devra être accordé.

En attendant la fixation du prix pour la récolte 1937, l'acompte à recevoir pour les 50 premiers quintaux est de 150 francs par quintal.

## MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 30 Août 1937

| ANIMAUX       | COURS OFFICIELS du kilo, viande nette |                      |                      |       | PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif |                      |                      |       |
|---------------|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-------|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-------|
|               | 1 <sup>re</sup> qual.                 | 2 <sup>e</sup> qual. | 3 <sup>e</sup> qual. | extra | 1 <sup>re</sup> qual.                 | 2 <sup>e</sup> qual. | 3 <sup>e</sup> qual. | extra |
| BOEUFs.....   | 9 60                                  | 8 60                 | 7 30                 | 10 30 | 5 75                                  | 4 73                 | 3 65                 | 6 38  |
| VACHES.....   | 9 40                                  | 7 90                 | 7 10                 | 10 60 | 5 65                                  | 4 35                 | 3 55                 | 6 78  |
| TAUREAUX..... | 8 40                                  | 7 80                 | 7 30                 | 9 00  | 5 05                                  | 4 30                 | 3 65                 | 5 53  |
| VEAUX.....    | 14 00                                 | 12 90                | 12 00                | 14 70 | 8 40                                  | 7 35                 | 6 60                 | 9 10  |
| MOUTONS.....  | 15 00                                 | 10 30                | 7 90                 | 16 30 | 7 50                                  | 4 85                 | 3 47                 | 8 15  |
| PORCs.....    | 10 56                                 | 10 00                | 8 86                 | 11 00 | 7 40                                  | 7 00                 | 6 20                 | 7 70  |

Du Jeudi 2 Septembre 1937

|               |       |       |       |       |      |      |      |      |
|---------------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|
| BOEUFs.....   | 9 50  | 8 60  | 7 30  | 10 20 | 5 70 | 4 73 | 3 65 | 6 32 |
| VACHES.....   | 9 30  | 7 90  | 7 10  | 10 50 | 5 58 | 4 35 | 3 55 | 6 72 |
| TAUREAUX..... | 8 30  | 7 70  | 7 20  | 8 90  | 4 98 | 4 23 | 3 60 | 5 50 |
| VEAUX.....    | 13 50 | 12 60 | 11 80 | 14 40 | 8 10 | 7 18 | 6 50 | 8 65 |
| MOUTONS.....  | 14 80 | 10 30 | 7 90  | 16 10 | 7 40 | 4 85 | 3 47 | 8 05 |
| PORCs.....    | 10 28 | 9 58  | 8 44  | 10 36 | 7 20 | 6 70 | 5 70 | 7 60 |

### Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 75 boeufs, 45 vaches, 15 taureaux, 350 moutons, 120 porcs.  
MORBIHAN. — Néant.  
VENDEE. — 55 boeufs, 45 vaches, 10 porcs.

### A la Commission des Cours

Boeufs, bœufs 30 centimes, toutes qualités; vaches, bœufs 40 centimes en extra, 20 centimes en autres qualités; taureaux, bœufs 20 centimes toutes qualités.  
Veaux, pas de changement.  
Moutons, bœufs 10 centimes en extra, 20 centimes en autres qualités, au kilo de viande nette.  
Porcs, bœufs 10 centimes en ire, 30 centimes en 2e qualité, au kilo poids vif.

## Une belle Manifestation Hippique à Cordemais

(SUITE DE NOTRE 1<sup>re</sup> PAGE)

Une foule nombreuse et sympathique se dirigeait vers l'île où les jeux équestres trouveront leur succès habituel.  
Pierre Bernard, de Cordemais, gagnait la course relais devant Malville.

Ménoret, de Bouvron, le prix de volage.  
Bioret, de Savenay et Clouet, de Prinquart, rivalisaient d'adresse dans le jeu de la Rose.

Léon David, de Malville, était vainqueur au jeu du mouchoir.  
Pierre Lepage, de Saint-Etienne-de-Montluc, prix de la course de bagues.

La S. H. R. de Cambron présentait de vrais acrobates dans les pyramides.  
M. de Lajarte, remarquable speaker, n'a cessé, un seul instant, de tenir au courant les spectateurs de tous les détails des diverses parties du programme.

Course de chevaux de trait (2.200 mètres). — 1. Crabot, à Roherd (Bouvron); 2. Urgente, à Bessard (Laval); 3. Carlot, à Josque (Laval); 4. Griselda, à Burban (Cordemais); 5. Kermesse, à Bohas (Bouvron); 6. Charlot, à Clément (Savenay); — 29 partants.

Course de chevaux de ½ sang (2.200 m.). — 1. Urbaine, à Mondain (Blain); 2. Vision, à Simon (Cordemais); 3. Ercole, à Guillon (N.-D.-de-Grâce); 4. Vanderrennes, à Guinel (Cambron); 5. Elclairer, à Guillet (Savenay); 6. Idéal, à Adolphe Le Cour (Cambron); 7. Journaliste, à Doucet. — 18 partants.

Cours au galop (1.100 mètres). — 1. Yvette, à Clouet (Savenay); 2. Frileuse, à Guillet (Savenay); 3. Pompon, à Gendron (Bouvron); 4. Vol-au-Vent, à Claude Armand (Grâce); 5. Mustapha, à Léon Daird (Malville); 6. Idéal, à Adolphe Le Cour Grandmaison (Cambron). — 15 partants.

Concours hippique. — Yvette, Blanchette, Idéal, Joyeuse, Fanchette, Nénette, L'Ami, Vol-au-Vent, tous sans faute. — 25 concurrents.

Championnat de la barre. — 1. ex-æquo, 1 m. 10 : L'Ami, monté par Burban, à M. Louis Fairand et Vol-au-Vent, Claude Armand fils, au Comte Armand de Carheil; 3. Idéal, Adolphe Le Cour Grandmaison; 4. Blanchette, 5. Joyeuse, 6. Yvette.

Tous les concurrents sans faute étaient qualifiés pour le championnat, dans lequel L'Ami et Vol-au-Vent se sont partagés la première place.

Une impression de sympathie et de concorde planait sur cette réunion. Véritable fusion des classes, toutes largement représentées, tant parmi les concurrents que dans les spectateurs de tous âges.

Les concurrents étaient certainement ceux qui prenaient la plus large part de plaisir. N'est-ce pas le meilleur encouragement pour tous ceux qui consacrent leurs efforts au recrutement et la préparation des S. H. R. Chaque fête hippique rurale marque un progrès sur celle de l'année précédente. Tous les espoirs restent permis.

## Avis aux Producteurs de Lait

Afin de répondre aux nombreuses lettres que nous recevons ces jours, nous informons que dans nos démarches et revendications près des Pouvoirs publics, au sujet de la fermeture des épiceries les jours fériés, nous avons jusqu'ici agi avec une grande et patiente modération. Il est certain cependant qu'un groupe d'épiciers s'est joint, et de l'arrêté préfectoral et de la bonne foi des producteurs en la circonstance. Nous attendons inégalement le dénouement et les résultats de nos entretiens, espérant recevoir juste satisfaction.

Dans le cas contraire, nous alertons d'ores et déjà tous les producteurs et fournisseurs de lait pour la prise en commun de déterminations énergiques et effectives de défense générale et ferons appel à toutes les organisations agricoles, sous le patronage du Front Paysan de la Loire-Inférieure.

Car il n'est pas dit que durant les loisirs d'un groupement d'épiciers, désireux d'écarter arbitrairement pendant ce temps toute concurrence autour d'eux, des milliers d'agriculteurs et producteurs, besogneux par nécessité, resteront et seront brimés et boycottés dans l'écoulement normal et naturel des denrées agricoles, périssables pour la plupart.

La patience, comme le ridicule, a ses bornes.  
L'Union Centrale des Producteurs de lait.

**POUR VOS SOINS DENTAIRES**  
Pas de discours. Maison de confiance. Prix imbattables à qualité égale. Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr. Nous soignons les Ass. sociaux au tarif.

**DENTISTES D'IDALGO DE PARIS**  
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

**Les prochains Concours des Comices en Loire-Inférieure**

Blain, le 5 septembre, 13 heures.  
Ritillé, le 6 septembre, 11 heures, à Jout-sur-Erdre.

Le Pellerin, le 7 septembre, 9 heures, au Pellerin.  
Nort-sur-Erdre, le 8 septembre, 13 heures, à Nort.

Ligné, le 8 septembre, 9 h. 32, à Mouzeil.  
Saint-Philbert, le 8 septembre, à 9 h. 32, à Saint-Philbert.

Carquefou, le 8 septembre, à 14 heures, à Carquefou.  
Bourgneuf-en-Retz, le 8 septembre, à 14 heures, à Bourgneuf.

Clisson, le 10 septembre, à 9 heures, à Clisson.  
Saint-Etienne, le 11 septembre, à 8 h. 32, à Saint-Etienne.

Légé, le 13 septembre, à 14 heures, à Touvois.  
Châteaubriant, le 13 septembre, à 9 heures, à Châteaubriant.

La Chapelle-sur-Erdre, le 14 septembre, à 13 heures, à La Chapelle.  
Pontchâteau, le 14 septembre, à Pontchâteau.

Varades, le 14 septembre, à 13 heures, à Varades.  
Machecoul, le 15 septembre, à 13 heures, à Machecoul.

Le Loroux-Bottereau, le 15 septembre, à 9 h. 30, à La Boissière-du-Doré.  
Guéméné, le 16 septembre, à 14 heures, à Guéméné.

Aigrefeuille, le 16 septembre, à 10 h. 32, à La Planche.  
Saint-Mars-la-Jaille, le 16 septembre, à 9 heures, à Saint-Mars.

Saint-Père-en-Retz, le 17 septembre, à 9 heures, à Saint-Père-en-Retz.  
Saint-Gildas-des-Bois, le 28 septembre, à 10 heures, à Saint-Gildas-des-Bois.

Fernand Leroy, Le Préfet.

## Les Récoltants et les Distillateurs de Pommes à Cidre

Suivant les directives fixées par son Assemblée générale du 10 juin dernier, la Confédération Générale des Producteurs de Fruits à Cidre, qui groupe dans tous les départements cidricoles, les Syndicats des petits Syndicats, a décidé de perfectionner l'organisation des ventes de pommes aux distilleries.

De son côté, la Commission du Contingement du Conseil Supérieur de l'Alcool a décidé, à l'unanimité, d'encourager l'établissement d'une entente interprofessionnelle entre les récoltants et les distillateurs. Les organisations syndicales des uns et des autres ont été priées de mettre sur pied un texte d'accord.

Après contact entre les Syndicats des Distillateurs et de Négociants et Courtiers, et la Confédération Générale des Producteurs de Fruits à Cidre, celle-ci a été invitée à proposer un texte.

La Confédération a donc établi un avant-projet, dont les éléments ont été approuvés le 18 août par son Comité Directeur.

Cet avant-projet, auquel des modifications ont été suggérées, le 19 août, par la Commission du Contingement de l'Alcool, sur l'initiative de son Président, M. Cantrou, est actuellement soumis à l'examen des parties intéressées.

Du côté des récoltants se manifeste le désir, le plus vif, de conciliation. Si les distillateurs acceptent les améliorations qu'il faut apporter au contrat de l'an dernier, pour le rendre efficace, les récoltants de pommes ne seront pas accablés à engager une lutte déplorée contre l'industrie qui utilise une part importante de la récolte.

Cette lutte, que les producteurs de pommes voudraient, tandis qu'il est temps encore, éviter, aurait, avec une récolte décevante, les plus graves inconvénients pour les industriels qui ont tout intérêt à s'entendre avec les organisations agricoles.

Du côté des distillateurs, un certain flottement se manifeste. Certains paraissent n'avoir pas compris encore que leur industrie ne pourra subsister et se développer que dans le cadre d'une organisation internationale solide et sérieuse, faisant à chaque catégorie d'intérêts sa juste part.

Les récoltants s'adressent aux distillateurs et, en leur offrant dans ces derniers jours qui nous séparent de la récolte une loyale collaboration, leur disent :

Avec nous, passionnément attachés aux sécurités professionnelles, et à la justice dans l'exercice des métiers qui ont tous leur utilité, c'est l'entente interprofessionnelle possible. Entente qui, en se perfectionnant peu à peu, fixera, d'un commun accord, et en connaissance de cause, les limites dans lesquelles pourra évoluer la liberté de chacun.

Entente qui, en donnant aux cultivateurs des sécurités dans l'écoulement de leurs récoltes, confirmera en même temps les distillateurs, dans la propriété, et la sécurité de leurs entreprises. Entente qui portera des obligations, mais aussi qui fera naître peu à peu une solidarité plus grande entre des intérêts connexes.

Sans nous, c'est la voie de coercition, revendiquée par le plus grand nombre — la coercition qui s'exerce bien ou mal, suivant les hommes et suivant les circonstances. La réglementation édictée contre les plus mauvais, mais qui peut briser les meilleurs et les plus consciencieux. L'obligation qui peut devenir sans forme et sans ménagements. La réglementation qui entraîne toujours davantage de réglementation.

(A suivre).

## Ouverture de la Chasse

ARRETE  
Le Préfet de la Loire-Inférieure, officier de la Légion d'honneur, Vu les lois des 3 mai 1844, 1<sup>re</sup> mai 1924 et 23 février 1926 ; Vu les instructions du Ministre de l'Agriculture ; Vu l'avis du Conseil général ; Arrête :

Article premier. — La chasse sera ouverte, dans le département de la Loire-Inférieure, le dimanche 12 septembre 1937, à 7 heures (heure légale), dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire permanent du 10 août 1913, inséré au Recueil des Actes administratifs, dont un exemplaire est dans chaque mairie à la disposition du public, sous réserve des dispositions spéciales inscrites aux articles suivants :

Art. 2. — La chasse à tir du faisan ne sera ouverte que le 1<sup>er</sup> octobre 1937, à 7 heures (heure légale).

Art. 3. — La chasse de la caille sera fermée le 29 novembre 1937, au soir.

Art. 4. — Sont interdits en tous temps, la chasse, le transport et la vente des petits oiseaux insectivores utiles à l'agriculture, et en général de tous les oiseaux dont la taille est inférieure à celle de la grive, sauf l'alouette.

Art. 5. — La chasse de la bécasse ne pourra être autorisée, après la clôture générale, que pour une période qui sera fixée par l'arrêté de clôture de la chasse.

Art. 6. — La chasse à tir des oiseaux de mer connus sous le nom de mouettes, sternes, ou hirondelles de mer, goélands et fous de Bassan, est interdite en tout temps dans les eaux territoriales, dans les lies des quartiers maritimes de Saint-Nazaire et Nantes et sur tout le littoral du département de la Loire-Inférieure, ainsi que sur les rives et dans les lies de la Loire, en aval de la limite des communes de Thouaré et de Mauves, sur la rive droite, et de Saint-Julien-de-Concelles et de La Chapelle-Basse-Mer, sur la rive gauche de ce fleuve.

Est autorisée en tout temps, dans les mêmes parages, sous les réserves ci-après : la chasse à tir des huîtres, coquilles de mer, des canards mouetteux, des plongeurs, cormorans, grèbes, courlis, artilaux, barges, maubèches, bernaches, pluviers, bécasseaux, tourne-pierres ou pieds-rouges, batardeaux.

La chasse ne pourra être effectuée que du lever au coucher du soleil. L'emploi pour cette chasse de canons, mitrailleurs et fusils à répétition et à la balle, ainsi que des fusils et canardiers à canon rayé, quel qu'en soit le calibre, est formellement interdit dans un but de sécurité.

Il est formellement interdit de casser ou d'empêcher les œufs des sternes ou d'hirondelles de mer et d'en capturer les poussins en tout temps dans toute l'étendue de l'île Dumet.

Fernand Leroy, Le Préfet.

## L'INSTRUCTION professionnelle et morale des Jeunes Ruraux

(SUITE DE NOTRE 1<sup>re</sup> PAGE)

Quand les paysans, tous les paysans auront compris que leur profession est la plus indispensable du pays ; qu'elle est peut-être la plus difficile, en tout cas celle qui exige des qualités éminentes d'observation, d'énergie, de patience ; quand ils auront bien réalisé qu'ils nourrissent le pays en temps de paix et que ce sont eux surtout qui le défendent en temps de guerre ; quand ils exigeront que leurs représentants au Sénat et à la Chambre votent des lois pour leur donner des habitations convenables, de l'eau potable, l'électricité à prix abordable, et la certitude de vendre le fruit de leur si dur labeur à un prix rémunérateur ; alors... ils redresseront la tête ; ils pourront enfin vivre selon leurs mérites ; être fiers, formidablement fiers, devant l'ouvrier, le fonctionnaire, le soldat, le marin, qui sont bien moins utiles que lui, paysan, auteur du pain et du vin, de la viande et du lait sans lesquels l'humanité disparaîtrait tout entière en moins d'une semaine.

Mais cela n'arrivera pas tant que le paysan ignorera presque tout de la vie politique, économique et financière du pays. Et quand on voit combien on a peu fait pour l'instruction, on se demande si les politiciens de tout bord qui gouvernent depuis longtemps ne l'ont pas fait volontairement, divisant le monde du paysan sur des questions de bas politique, au lieu de l'unir dans la richesse et la fierté de sa profession.

Des hommes droits et loyaux — en très petit nombre hélas ! — ont compris ce vrai mal de la paysannerie et cherchent, depuis la guerre surtout, à y remédier.

Se rendant compte que l'Ecole, telle qu'elle est conçue, ne peut donner aux jeunes paysans cette instruction et cette éducation supérieure dont nous parlions à l'instant, ils ont trouvé la formule des Cours par correspondance. Formule simple, très adaptée aux exigences de la vie paysanne, d'un prix modique, et d'une efficacité qui fait pousser des cris d'admiration à ceux qui ont pu voir les résultats obtenus.

Cette formule, l'Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers l'a faite sienne depuis 1927. Grâce à son corps professoral éminent, à ses services de secrétariat, à ses anciens élèves disséminés par toute la France et très au courant des questions agricoles, elle a pu organiser des Cours par correspondance, très complets, s'adressant à toute la jeunesse paysanne : jeunes agriculteurs, jeunes filles des bourgs et des campagnes, jeunes artisans.

En 1927, cent jeunes agriculteurs répondirent à son appel. Les chiffres augmentèrent rapidement d'année en année : en 1937, elle groupa autour d'elle 5.000 jeunes gens et jeunes filles, plus ardents au travail les uns que les autres.

Il faudrait des pages et des pages pour montrer les résultats magnifiques qui ont été obtenus. Citons simplement le plus caractéristique, celui qui montre que les meilleurs d'entre ces jeunes ont compris enfin le but que nous poursuivions. En octobre 1936, dix d'entre eux ont voulu suivre un cours d'orateurs, pour apprendre à exposer leurs idées, à les défendre, à les imposer aux autres paysans qui se laissent trop facilement bernier par les beaux parleurs venus de la ville. Ces cours ont eu lieu tous les quinze jours, d'octobre à juin : et nous savons que tel venait de la Mayenne jusqu'à Angers, perdant une journée entière ; que tel autre pédalait, par n'importe quel temps, pour ne pas manquer le cours, et cela sur une distance de 60 kilomètres !

Nous espérons que tous les vrais amis de la terre de France comprendront notre effort et nous aideront.

Nous souhaitons surtout que ces lignes tombent sous les yeux de milliers et de milliers de jeunes paysans et paysannes, et qu'ayant décidé au fond de leur âme de rester fidèles à la plus belle des professions, ils prendront le moyen, austère nous le savons, mais absolument efficace, de s'instruire, de se rendre meilleurs, de former enfin l'élite rurale dont la France a besoin, sous peine de mourir définitivement.

R. GUILLOUX, Directeur du C.E.R.C.A.

## Un rassemblement des Jeunesses paysannes à Châteaubriant

Mardi 14 septembre, à 15 heures (légale), sur le Champ de Foire de Béré, grand rassemblement paysan.

ORATEURS : Jean Bohon, Président du Comité Central de Défense Paysanne. Robert Fichet, Cultivateur du Finistère. Gautier fils, Président du Comité régional des Jeunesses Paysannes.

## Le Déchaumage

Cette année, par suite de l'excessive humidité, les terres ont été envahies par les mauvaises herbes qui vont grainer. La seule façon de détruire ces plantes adventices, c'est le déchaumage qui permet leur germination et, par la suite leur destruction par les labours.

Ajoutons à cela que le déchaumage détruit les racines et les feuilles des plantes parasites comme : le chiendent, l'avoine à chapelet, etc.

Le déchaumage permet à la terre d'émagasinier des réserves d'eau, ainsi que d'incorporer certains engrais comme la Cianamide de Chaux.

L'incorporation de la Cianamide de Chaux à l'automne est justifiée, car l'Azote ammoniacal qu'elle contient a un effet progressif et soutenu, grâce à des réserves stables de cet élément dans le sol. La chaux, par sa présence, améliore la qualité physique des sols argileux.

Le prix du blé et, aussi la récolte décevante de cette année vont encourager les agriculteurs à développer cette culture. Beaucoup, si l'automne est favorable, feront du blé dans des terres n'ayant pas reçu de fumier l'année précédente. Dans ce cas, il serait bon d'enterrer au déchaumage 150 à 250 kilos de Cianamide de Chaux à l'hectare.

## Savons

G. H. B., 405 fr. les 100 kg., par caisse de 50 kg.  
Croix d'Or, 405 fr. les 100 kg., par caisse de 50 kg.  
Prix magasin Nantes.

## La Chaux à petites doses

Les circonstances vous font reporter d'année en année le chaulage de vos terres ? Et leur acidité vous inquiète ? N'ignorez pas que les engrais calciques — en particulier les Scories Thomas — s'ils ne dispensent pas de l'apport massif de chaux ou de marne, permettent cependant de le diffuser avec moins de dommage.

En même temps que l'acide phosphorique, les Scories Thomas délivrent en effet gratuitement en chaux la petite dose d'entretien qui fournit aux récoltes plus de chaux qu'elles n'en ont besoin. Et ceci constitue un avantage particulièrement précieux en nos jours difficiles.

## Les Agriculteurs et l'Exposition de 1937

Les Agriculteurs qui n'ont pas encore visité l'Exposition de 1937, auront le plus grand intérêt à prévoir leur venue à Paris au moment de l'Exposition Internationale de Motoculture, qui aura lieu à Senlis, à une heure de la capitale, du 30 septembre au 3 octobre. Ils y verront ainsi la grande Exposition et son Centre Rural dans toute leur splendeur et assisteront en même temps à l'importante manifestation annuelle de Motoculture et au concours d'Appareils à Carburants forestiers.

## La Vie Syndicale

Union Vinicole de Vallet

L'assemblée générale de l'Union vinicole du canton de Vallet aura lieu à Vallet, le dimanche 12 septembre, à 10 heures (légale), salle du Rouaud.

A l'approche des vendanges, il est nécessaire que le bureau mette les vignerons au courant de son action pendant l'année en cours.

La récolte de nos Muscadets sera, malheureusement, très décevante ; la température doit nous donner une qualité remarquable qui compensera, sans doute, un peu la quantité, mais la situation des viticulteurs n'en sera pas moins inquiétante. C'est une raison pour que la grande famille, qu'est l'Union vinicole, se réunisse et examine attentivement la situation.

Le prix des vins nouveaux sera envisagé, la question des vins d'appellation d'origine sera traitée par un spécialiste qui doit venir de Paris. Tout le vignoble du canton est intéressé à cette question nouvelle, aussi le bureau invite les vignerons à assister à cette réunion professionnelle.

Le comité de direction de l'Union se réunira avant l'assemblée générale ; il traitera les questions à mettre à l'ordre du jour ; le bureau demande aux viticulteurs qui voudraient voir des questions traitées à l'assemblée générale, de les signaler avant le 5 septembre, aux délégués cantonaux.

## Coopérative de Panification de la Région de Bouaye

Le bureau de la Coopérative a décidé que l'Assemblée générale aura lieu à Bouaye, salle Marais, en face de la mairie, le 19 septembre, à 9 heures (légales). En raison de l'importance des décisions à prendre lors de cette réunion, tous les coopérateurs sont instamment priés d'être présents.

## Fresnay-en-Retz

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de notre vieil et dévoué agent : M. Jean Sauvaget, de Fresnay-en-Retz. Ses obsèques ont eu lieu dimanche dernier, 29 août, en présence de nombreux parents et amis.

En cette triste circonstance, nous adressons à M. Sauvaget fils et à toute sa famille, l'expression de nos vives condoléances et de notre sympathie.

## Pourquoi vos Blés « lèvent clairs »

Parce que, le plus souvent, ayant traité vos semences contre la carie avec le sulfate de cuivre, vous n'avez pas eu soin de neutraliser les effets caustiques de ce produit qui tue implacablement le germe de tous les grains fissurés au battage, même très légèrement. L'expérience prouve que vous pouvez perdre ainsi 25 à 30 % de levée. Pour éviter cette perte, il faut absolument après le traitement au sulfate de cuivre faire un second traitement, avec un lait de chaux ou un saupoudrage à la chaux en poudre, ou mieux encore traiter à la Poudre Saint-Eloi dont l'efficacité est reconnue depuis plus de trente ans et qui ne brûle jamais les semences. Vous éviterez ainsi une double manipulation.

## Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents  
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 3, Place Petite-Hollande, NANTES

## TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.  
par annonce de 5 lignes maximum  
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

## OFFRES

227. — A vendre ou à louer BELLE TENUE MARAICHÈRE située au Petit-Sauzais (près Vieux-Doulon), 1 hectare 1/2 environ. Libre à la Toussaint. S'adresser à M. Bouaud, Petit-Sauzais, Doulon, Nantes.

235. — A affermer, pour le 23 avril 1938, UNE FERME de 35 hectares, sise à Vallet. S'adresser à M. Papin, expert, Vallet.

236. — A louer, pour le 1<sup>er</sup> novembre 1937, LA BORDERIE du Grand-Moulin, dans le bourg de Bouaye, contenant 8 hectares. S'adresser à M. D'Hueteau, notaire, ou à M. Théodore Bridier, à Beaulieu, par Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres).

237. — A louer, pour le 1<sup>er</sup> octobre 1937, en Mommères, TERRE, PRES.

## Les Agriculteurs et l'Exposition de 1937

Les Agriculteurs qui n'ont pas encore visité l'Exposition de 1937, auront le plus grand intérêt à prévoir leur venue à Paris au moment de l'Exposition Internationale de Motoculture, qui aura lieu à Senlis, à une heure de la capitale, du 30 septembre au 3 octobre. Ils y verront ainsi la grande Exposition et son Centre Rural dans toute leur splendeur et assisteront en même temps à l'importante manifestation annuelle de Motoculture et au concours d'Appareils à Carburants forestiers.

## La Vie Syndicale

Union Vinicole de Vallet

L'assemblée générale de l'Union vinicole du canton de Vallet aura lieu à Vallet, le dimanche 12 septembre, à 10 heures (légale), salle du Rouaud.



# L'Angoisse des ténèbres

DAD

CHARLES FOLEY

## CHAPITRE PREMIER

Un matin où son vieil ami, le docteur Hévenot, était venu au manoir, Mme de Saint-Rambert lui avait parlé de migraines fréquentes, de mouches voltigeant devant elle, de points noirs dansant sur les pages des journaux et des livres qu'elle lisait.

Hévenot savait la comtesse résolue et courageuse. Aussi, après un méticuleux examen des yeux malades, avait-il sa crainte en brusque franchise :

— Cela m'a tout l'air d'une cataracte.

Puis il interrogea la châtelaine. Elle ne se souvenait d'aucune impression de lumière trop vive, d'aucune insolation ou confusion.

— A l'affaiblissement de ma vue,

dit-elle bravement, ne cherchez d'autre cause que ma vieillesse. J'ai soixante-cinq ans, mon bon docteur.

Puis, subitement, son visage, encore frais et charmant, se chiffonna de chagrin. Elle ajouta d'une voix qu'elle n'aurait pas dû dire :

Tout de même, c'est de la malchance : n'avoir pas vu mon fils depuis vingt ans et perdre la vue alors qu'il m'annonçait son retour !

Le docteur ignorait ce retour. Il eut regret de sa sincérité, dont il ne pouvait prévoir l'impression si pénible, et reprit avec un optimisme qui ne lui était pas habituel :

— Votre fils a tant tardé qu'il tardera peut-être encore. La cataracte se guérit par simple ablation du cristallin, opération qui, de nos jours, se fait sans danger, ni souff-

frances. Il est donc probable que, guéri, vous serez à même de revoir votre Xavier avec des yeux tout neufs...

Inoubliable pour la vieille dame à demi consolée, cette scène datait déjà de plusieurs mois. Depuis, malgré précautions et soins prescrits par le vieux praticien, le mal avait progressé, lent mais tenace. A chaque réveil, précédé d'un sommeil quelquefois agité, un voile plus dense flottait devant les pupilles ouvertes de Mme de Saint-Rambert.

Une dernière lettre de Xavier, précisant brièvement son départ d'Indochine et son débarquement à Marseille, arriva au manoir avant que l'opération ait eu lieu. La membrane était suffisamment indurée, mais Hévenot, appelé d'urgence à Paris, avait dû s'absenter.

Ce jour-là, dans le grand salon du manoir, seule et désolée, Mme de Saint-Rambert rêvait, assise dans sa bergère au coin de la cheminée. Par habitude, au tic-tac du balancier, elle leva vers la pendule ses pauvres yeux qui ne distinguaient plus l'heure sur le cadran. L'après-midi devait être radieuse. La châtelaine le pressentait à la tiédeur printanière de la pièce, au parfum de rose flottant dans l'air. Mais, de la

lumière d'or dont, au loin, le parc s'ensoleillait, des reflets du ciel qui azuraient l'étang, sa vue mourante ne lui donnait que la sensation d'un enveloppement de nuées blanches. Ces nuées blanches s'engraissaient au crépuscule et s'assombrissaient encore la nuit venue.

— C'est la cécité complète ! constatait la vieille dame dans un soupir résigné.

Pour rompre le silence d'isolement où ses pensées se diluaient en obsédante tristesse, la châtelaine, sur le marbre du guéridon placé près de son siège, chercha la poire électrique posée à portée de sa main. Son geste demeura en suspens.

Une porte s'ouvrait en bruissement léger. Immédiatement, pour épargner à l'aveugle toute inquiétude d'attente, la visiteuse s'annonça de sa voix douce et grave :

— C'est Elisabeth, marraine. J'aurais voulu venir plus tôt. Mais mon père m'a dicté plusieurs lettres, d'où mon retard.

Et, penchée vers Mme de Saint-Rambert, l'embranchant tendrement, la jeune fille ajouta :

— Notre bon ami Hévenot n'a pas pu venir ces jours-ci ?

— Non. Il a été retenu à Paris pour un cas plus grave que le mien.

— Vos yeux ?

— Rien d'anormal. L'opération sera bientôt possible. L'attente me semble longue.

— Cependant, puisque votre guérison est sûre, l'épreuve ne vous demande que de la patience.

— J'en ai lorsque tu es là, lorsque j'entends ta voix, enfant chérie. Livrée à moi-même, je me démolirais un peu. Des craintes, des doutes m'assaillent... ce qui ne m'arrivait jamais.

— C'est mal de manquer de confiance en Dieu et en votre médecin.

— Je le sais et me le reproche. Mais que veux-tu, Lisbeth ? Je suis une vieille enfant gâtée. Jusqu'à leurs derniers jours mes parents, ensuite mon mari, m'ont tellement préservée de chagrin ! J'aurais dû d'une belle fortune et d'une bonne santé, ne dépendant de personne, active, alerte, gaie, j'avais l'illusion d'être restée toujours jeune.

Et voici qu'une malencontreuse infirmité change mes habitudes, contrarie mes goûts, me rend sédentaire, bouleverse mon existence et me fait du jour une nuit perpétuelle. Comment mon caractère n'en serait-il pas changé ? D'autoritaire, il me semble que je deviens acariâtre...

— Hypocrite plutôt ! dit en riant Mlle de Versueil — car vous

dissimulez si bien vos aigreurs et vos dépités que nul n'en a soupçon.

Puis, achevant, sous de nouveaux baisers, de dérider le front soucieux de sa marraine, la filleule proposa :

— Voulez-vous que nous fassions ensemble une promenade dans le parc ? J'ai prévenu mon père que je ne rentrerais qu'à l'heure du dîner.

— Allons, Lisbeth, allons ! La marche et le grand air me calment les nerfs.

Bras dessus bras dessous, Elisabeth et Mme de Saint-Rambert descendirent le perron, traversèrent la terrasse, puis longèrent les pelouses, sans trop approcher de la pièce d'eau. Là, abritant la source, s'élevait la grotte entourée de vieux saules.

— Le jardinier et ses garçons ont-ils tondus le gazon ? Les allées sont-elles ratissées ? — interrogeait la châtelaine. Regarde à droite si le sophora, dont le vent a cassé la grosse branche, a été proprement cligné. A-t-on taillé la charmillie, planté puis paillé les corbeilles ?

Vois enfin si le garde, ce brave Bastien, a levé les bondes, coupé les algues et les lentilles de marais qui rendent les eaux stagnantes, les crouillent et ternissent la belle

limpidité de l'étang. J'aime tant mon vieux manoir, ses jardins, son parc et ses grands bois ! Mes parents sont morts ici. J'y suis née. L'œil du maître manquant, j'ai peur qu'on ne laisse mon cher domaine à l'abandon.

Scrupuleuse, Mlle de Versueil, à chaque question ne répondait « c'est fait » qu'après s'être assurée que les divers travaux, souhaités par la châtelaine, étaient réellement effectués.

Inspection terminée les deux promeneuses s'assirent sur un banc de pierre, en face du château.

Il y eut quelques minutes d'un recueillement apaisé, puis la marraine reprit :

— Je suis comme enveloppée de brouillard, ma chérie. Décrits-moi ce que tu vois, tu ravivras ainsi mes souvenirs. Verse, par tes paroles, un peu de soleil dans ma pauvre âme en deuil.

Par phrases courtes mais en termes précis, inlassablement complaisante, Elisabeth détailla de son mieux sa vision enchantée. Elle exprimait la sérénité d'un ciel bleu où voguaient de blancs navires sur une mer étale, de floconneux nuages aux contours ensoleillés.

(A suivre).

Le kilo, 6 fr. — Laitues, les 20, 3 fr. — Melon, la pièce, 4 fr. — Navets, le 1 fr. — Oignons, le kilo, 1 fr. 25. — Poireaux, la botte, 5 fr. — Pommes de terre, 0 fr. 60. — Poires, le kilo, 5 fr. — Romaines, les 12, 4 fr. — Radis, les 12 bottes, 6 fr. — Tomates, le kilo, 0 fr. 75.

## Pommes de Terre

Marché des Innocents

Paris, 1 septembre.

Les 100 kilos, logés, départ : Hénaut, Loiret, 86 ; Royale d'Orléans, 75 ; Julie Bretagne, 72 ; Mayenne Bretagne, 58 ; Hollande, Duchesse Bretagne, 50 à 62 ; Saucisse rouge, Bretagne, toute venant, 50 ; grosse triée, 53 à 54 ; Vendée, 72 ; Etolle du Nord du Loiret, 48 à 50 ; Beuvalles de Sarthe, 44 ; Ella de Bretagne, 30 ; Wollthman, Seine-et-Oise, 27 ; Eerstelingen, Nord, 35 ; Oise, Somme, Aisne, 38 ; Sarthe, 42 ; Maine-et-Loire, 43 ; Loiret, 40 ; Ronde Jaune, Bretagne, 31 ; Sarthe, 38 à 40 ; Ronde, Sarthe, Loiret ou Côtes-du-Nord, 75.

Région parisienne, en culture : Hénaut, 80 à 90 ; Eerstelingen, 36 à 38.

## Carottes

Marché ferme. Les 100 kilos vrac : Auxonne, 90 ; Poitou, 120 ; Appoigny, 119 ; Meaux, 110 ; Alsace, 80.

## Navets

Marché calme. 80 départ.

## Oignons

En hausse. Les 100 kilos logés départ : Auxonne, 92 à 95 ; Saint-Brieuc, 90 ; Roscoff, sans offres ; Poitou, 105 ; Alsace, 95.

## Pailles - Fourrages

La Chapelle-Saint-Denis

Paille de blé : 1re qualité, 200 à 210 ; 2e, 185 à 195 ; 3e, 170 à 180. Paille de seigle : 1re qualité, 195 à 205 ; 2e, 180 à 190 ; 3e, 165 à 175. Paille d'avoine : 1re qualité, 215 à 225 ; 2e, 200 à 210 ; 3e, 185 à 195. Luzerne : 1re qualité, 250 à 260 ; 2e, 210 à 230 ; 3e, 180 à 230. Regain : 1re qualité, 240 à 250 ; 2e, 200 à 220 ; 3e, 170 à 190. Foin : 1re qualité, 250 à 260 ; 2e, 210 à 230 ; 3e, 170 à 190. Le tout aux 104 bottes de 5 kilos.

## Légumes secs

Paris, 1er septembre.

On cote aux 100 kilos logés, départ : Haricots Nord, 300 ; Lingots Nord, 350 ; Landes, 310 ; Cheveries, Arpajon, Dourdan extra, 420 à 430 ; ordinaires, 370 à 380 ; plats Midi gros, 315, extra 325 ; cocos Landes, 295 ; pois ronds Nord, 185 à 195.

## Pommes à Cidre et Cidre

Pommes à cidre disponibles et livrables jusqu'au 15 septembre, de l'Évre (Pont-Audemer), 230. Pommes Eure et pays d'Ange, échelonnées à partir du 15 septembre, 270 à 300 francs la tonne. Cidre, 9 à 10 francs le degré. Eau-de-vie de cidre, 7 à 7.50 le degré, cours nominal.

## Cours des Vins

MUSCADET ..... 650 à 700  
GROS-PLANT ..... 350 à 450



NANTES (Talensac).

Le demi-kilo :  
Bœuf. — 1re catégorie, 7 à 14 ; 2e, 2.50 à 4 fr. ; 3e, 1 à 2 fr.  
Veau. — 1re catégorie, 7.50 à 12 fr. ; 2e catégorie, 6 à 7.50 ; 3e catégorie, 6 fr.  
Mouton. — 1re catégorie, 11 à 12 fr. ; 2e catégorie, 7.50 à 10.50 ; 3e catégorie, 6 fr.

Porc. — 5 à 8.50.  
Lentilles. — 3.50 à 4.50.  
Enfants. — La douzaine : 5.75 à 6 fr.  
Poulets. — 8 à 8.50.  
Lapins. — 5.50.

## ANCENIS

Poulets, 4.75 à 5 ; canards, 3 à 3.50 ; lapins, 2 à 2.25 ; pigeons, la couple, 8 à 10 ; œufs, la douzaine, 5 à 5.25 ; beurre, le demi-kilo, 5.50 à 6 ; œufs, le kilo, 6 à 6.50 ; porcs, 6.75 à 6.80 ; porcs de lait, 120 à 140.

CANDÉ, 30 août 1937.  
Blé, les 100 kil., 180 ; orge, les 100 kil., 125-130 ; avoine, les 100 kil., 115-120 ; pailles, les 1,000 kil., 130-200 ; foin, les 1,000 kil., 230-300.

Poules, la couple, 26-30 ; poulets, la couple, 20-30 ; canards, la couple, 22-28 ; oies maigres, la pièce, 18-22 ; lapins, la pièce, 12-14 ; pigeons, la couple, 8-11 ; œufs, la douz., 5.75-6 ; beurre, la livre, 7.50-8.50.  
Porcs gras, le kilo, 6.50-6.75 ; porcs maigres, le kilo, 6.50-6.75 ; porcelains, la pièce, 130-150.

CHATEAUBRIANT, 1er septembre.

Avoine, 115 à 120 fr. ; seigle, 110 à 115 ; orge, 125 à 130 ; sarrasin, 118 à 120 ; son, 90 à 95.  
Les 500 kilos : paille de blé, 130 à 135 ; paille d'avoine, 120 à 125 ; foin, 120 à 125.  
Cidre ordinaire, la barrique, 75 à 80 ; première qualité, 80 à 85.  
Beurre en gros, le kilo, 17.50 à 18 ; beur-

re fin, au détail, 19.50 à 20 ; œufs, la douzaine, 5.50 à 6 fr.

La pièce : poulets, 10 à 15 ; canards, 17 à 20 ; pigeons, 5 à 6 ; lapins, 12 à 15.

Beufs de travail, 4,000 à 5,000 fr. la paire ; boeufs gras, 3.50 à 4 fr. le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, 2,500 à 3,000 pièce ; vaches grasses, 3 à 3.50 ; génisses, 2,000 à 2,500 pièce ; veaux de lait, 5 à 5.50 le kilo ; veaux gras, 6 à 6.50 le kilo ; moutons, 5 à 5.50 le kilo ; porcs de lait, 130 à 150 pièce ; porcs maigres, 250 à 300 pièce ; porcs gras, 6.50 à 6.50 le kilo.

BLAIN, 31 août 1937.

Blé, incoté : farine, 221-225, les 100 kil. Son, 88-90 ; avoine, 115-125 ; seigle, 120-125 ; orge, 135-140 ; sarrasin, 125-128 ; paille, 120-130 les 500 kil. ; foin, 90 à 100 les 500 kil. Beurre de laiterie, 11.50 à 12 la livre ; beurre ordinaire, 9.50 à 10 la livre ; œufs, 5.50 à 6 ; lait, 1.20 le litre la livre ; canards, 14 à 28 pièce, 7 à 7.25 la livre ; oies, 38 à 40 (5.75 à 6.75) ; pigeons, 7.50 à 8 la couple ; lapins domestiques, 12 à 25 pièce (5.50 à 5.75 kilo vif). Bétail sur pied : Boeufs, 4 à 4.50 le kilo ; taureaux, 3.50 à 4 ; vaches, 3.25 à 3.70 ; génisses, 4.50 à 4.80 ; veaux, 6 à 6.20 ; moutons et agneaux, 4.50 à 6. Porcs gras, 6.40 à 6.50 le kilo ; couratins, 240 à 350 pièce ; porcelets de 6 semaines à 3 mois, 120 à 230 fr. Cidre, 90 à 110 fr. la barrique, suivant qualité (droits de circulation en sus). Au détail, 0.75 le litre.

Prochaine foire mensuelle, mardi 7 septembre.

## LA ROCHE-BERNARD

Avoine, 110-115 ; blé noir, 112-115 ; seigle, 105 ; orge, 109 ; foin, les 500 kg., 110-115 ; paille, 110 ; poulets, la couple, gros 40 à 45, moyens 30 à 38, petits 22 à 28 ; canards, la pièce, 12 à 14 ; oies, 18 à 20 ; pigeons, la couple, 9 à 12 ; lapins, la pièce, 16 à 22 ; œufs, la douz., 5 à 5.50 ; beurre, le demi-kilo, 9 à 10 ; cidre nouveau, la barrique, 115 (droits en sus) ; boeufs gras, le kilo sur pied, 5.25 à 5.50 ; veaux de travail, la paire, 4,000 à 6,000 ; vaches grasses, le kilo, 5.25 à 5.50 ; vaches laitières, l'unité, 1,300 à 1,900 ; taureaux, le kilo, 4.75 à 5.10 ; veaux, la paire, 3,400 à 4,800 ; veaux de lait, le kilo, 6 à 9 ; génisses, la pièce, 1,200 à 1,600 ; moutons, le kilo, 6 à 7 ; porcs, le kilo, 5.40 à 5.80.

Laine lavée, le kilo, 16.50 à 20 francs.

## SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple : gros, 42 à 45 ; moyens, 38 à 40 ; petits, 30 à 35 ; lapins, la pièce, 12 à 18 ; œufs, la douz., 5.20 à 5.50 ; beurre, le demi-kilo, 10.25 à 10.50 ; veaux amenés et vendus, 92, 6 à 7 fr. le kilo.

ARTHON-EN-REIZ

Poulets gros, la couple, 25 à 35 ; moyens, 30 ; petits, 25 ; canards, la pièce, 18 ; pigeons, la couple, 10 ; lapins, la pièce, 10 à 15 ; œufs, la douz., 5.50 ; beurre, le kilo, 10.25 à 10.50 ; veaux amenés et vendus, 92, 6 à 7 fr. le kilo.

Le kilo sur pied : boeufs gras, 3 ; vaches grasses, 3 ; taureaux, 3 ; veaux, 6 ; veaux de lait, 6 ; moutons, 7 ; porcs, 6.75.

Beufs de travail, la paire, 5,500 à 6,000 ; vaches laitières, 1,200 à 1,500 ; génisses, 800 ; porcs de lait, 100, de 120 à 150.

## PORNIC

Poulets gros, la couple, 38 à 42 ; moyens 32 à 36 ; petits, 28 à 30 ; canards, la pièce, 18 à 22 ; pigeons, la couple, 18 à 20 ; lapins, la pièce, 17 à 20 ; œufs, la douz., 7 à 8 ; beurre, la livre, 9 à 11.

## MACHECOUL, 1er septembre.

Beufs gras : amenés, 10 ; vendus, 6, de 3.70 à 4 ; vaches grasses, amenées 22, vendues 18 ; 1re, 4.50 ; 2e, 3.90 ; 3e, de 2 à 2.50 ; taureau amené, 1, vendu, 9.70 ; boeufs de travail amenés, 34 ; vendus, 18, de 5.800 à 7,200 ; vaches pleines ou en lait amenées, 125 ; vendues, 75 ; 2,300, 1,000 à 1,300 ; brouillards amenés, 41 ; vendus, 27, de 800 à 1,400 ; jeunes boeufs, taureaux et taureaux maigres amenés, 47 ; vendus, 35, de 1,000 à 1,800 fr.

## LIRE CE BULLETIN - C'EST BIEN. SOUTIENIR SON SYNDICAT - C'EST MIEUX.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

Le Gérant : R. FAIVRE.

**CHARRUES BRABANTS C. F.**  
Economisez 80 % en achetant nos brabants garantis. Références. Catalogue gratis. Ecrire à OFFICE DE LA MOTOCULTURE, à TROYES.

A louer pour la Saint-Marc 1938 la FERME DU CHAMPION, près Bourgneuf-en-Reiz, de quarante-deux hectares. S'adresser à M. Charruau, à Bourgneuf-en-Reiz.

**LE POTAZOTE**  
de la St Chimie de la 4<sup>e</sup> Paroisse  
A FAIT SES PREUVES  
L'AGRICULTEUR AVISÉ EN FAIT SON PROFIT  
Vente par la C<sup>ie</sup> de St Gobain  
D<sup>re</sup> C<sup>ie</sup> des Produits Chimiques  
1 pl des Soussoures, PARIS  
et ses Ag<sup>ts</sup> régionaux

**Cyclistes !**  
PROFITEZ... de l'occasion unique qui vous est offerte d'acheter et d'équiper votre bicyclette à des PRIX incroyables de BON MARCHÉ  
Avant la hausse, nous avons pu acquérir de nos fabriques d'énormes quantités de marchandises de qualité exceptionnelle.  
POUR LES GRANDS : Bicyclettes, Tandems, Pneus, Eclairages et les multiples accessoires qui composent un vélo.  
POUR LES PETITS : des milliers de jouets mécaniques (si nécessaires à leur développement physique) Vélos Jouets, Tricycles, Autos, Pâtinettes, etc...  
POUR LES MAMANS : une gamme incomparable de Voitures d'Enfants tous modèles, à des Prix imbattables.  
que vous pourrez obtenir à 25 % de leur valeur réelle.  
**GRAND COMPTOIR VELOCIPEDIQUE NANTAIS**  
1, place Bretagne, NANTES - Tél. 57  
Avant de fixer votre choix, renseignez-vous ailleurs et vous achèterez chez nous ensuite.  
LE MEUX ASSORTI ET LE MOINS CHER DE TOUTE LA REGION

**TOUJOURS A LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE**  
**SCORIES THOMAS**  
L'ENGRAIS PHOSPHATÉ PAR EXCELLENCE  
POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX

**Chaussures LETOURNAUX**  
7, Rue Guépin - NANTES - Place Bretagne  
CHAUSSURES LETOURNAUX  
DE LA QUALITÉ - DES PRIX - MAISON DE CONFIANCE  
Grand Choix de CHAUSSURES Fantaisies et Classiques  
Spécialité pour Pieds sensibles, Femme et Homme  
Remise 5 % aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte

**Vos terres ont besoin de CHAUX**  
Pour vos BLÉS épandez à l'hectare  
**150 kgs. de CIANAMIDE de CHAUX**  
20 pour cent d'AZOTE AMMONIACAL - 60 à 70 pour cent de CHAUX ACTIVE

**DOCKS de l'Ouest**  
S<sup>te</sup> A<sup>me</sup> d'alimentation et d'approvisionnement - Magasins Bleus  
600 Succursales dans 10 départements

**RECLAME de SEPTEMBRE**  
**EPICERIE.**

|                                     |                   |       |
|-------------------------------------|-------------------|-------|
| POIVRE gris en grains               | le 1/2 kilo       | 8 00  |
| POIVRE blanc en grains              | le 1/2 kilo       | 10 50 |
| TAPIOCA « MYRIO »                   | le paquet 250 gr. | 1 30  |
| TAPIOCA « MEDALIA » avec un ticket. |                   | 1 50  |
| BERLINGOTS                          | les 100 gr.       | 1 10  |
| AMIDON DE RIZ                       | boîte de 250 gr.  | 1 45  |

**VINS FINS - LIQUEURS.**

|                          |                               |       |
|--------------------------|-------------------------------|-------|
| ROYAL KALDA Grand Vin    | la bout. 75 cl. verre en plus | 4 00  |
| GRAVES Supérieur         | la bout. 75 cl. verre en plus | 6 25  |
| QUINQUINA « SAINT-BART » | le litre                      | 13 00 |
| CHERRY-BRANDY            | le litre                      | 26 50 |

**LAINES - ARTICLES ÉCOLIERS**

|                                        |                  |      |
|----------------------------------------|------------------|------|
| LAINE MÉRINOS                          | la pelote 50 gr. | 3 00 |
| CAHIER ÉCOLIER 50 pages                |                  | 0 45 |
| DOUBLE-DECIMÈTRE                       |                  | 0 20 |
| TAILLE-CRAYONS                         |                  | 0 60 |
| PUNAISES                               | la boîte de 36.  | 0 30 |
| ROULEAUX papier fantaisie pour armoire |                  | 2 25 |

SUIVEZ NOS RECLAMES DU MOIS, vous ferez toujours une bonne affaire.  
TIMBRES-PRIMES sur tous les articles (essence minérale exceptée)

**RELIGIEUSE** donne secret pour guérir Piqui au lit et Hémorroïdes. Maison NERA, à Nantes

Voulez-vous une situation agréable et lucrative ?  
**APPRENEZ EN PEU DE TEMPS ET A PEU DE TRAIS**  
la COIFFURE homme et dame, la coupe, la mise en plis et indéfrisable, le massage facial, la manucure et pédicure, dans nos SALONS et

**ATELIERS de COIFFURE** uniquement spécialisés pour l'ART de la COIFFURE et des SOINS de BEAUTÉ  
Les cours sont donnés par professeur diplômé et médaillé de Paris.  
1 bis, rue Kervégan, NANTES. Tél. 129-47  
11<sup>e</sup> année d'existence à Nantes. Nombreuses références.

**TOUT CULTIVATEUR AVISÉ LIT LE BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.**

**EXPOSITION INTERNATIONALE**  
SENLIS (Oise)  
du 30 Septembre au 3 Octobre 1937  
Commissariat Général :  
2, Rue de Strasbourg, Paris (8<sup>e</sup>)  
Tél. Balzac 11-70

**DE MOTOCULTURE**  
Concours d'Appareils à Carburants forestiers